

Délibération n°

D_2023_08_24_56

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 14
- Absents : 5
- Pouvoirs : 2
- Suffrages exprimés :
 - * pour : 16
 - * contre : 0
 - * abstention : 0

Date de la convocation :

9 août 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS MAIRIE DE SALES

Séance du 24 août 2023

L'an **deux mil vingt-trois** et le **24 août à 20 heures**, le Conseil Municipal de SALES s'est réuni en session publique ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. Yohann TRANCHANT, Maire.

Titulaires présents : M. Yohann TRANCHANT, Maire, Mmes et MM., Roger CHARVIER, Catherine RABASSO, Jean-Luc FALGUERE, Christine MEDIAVILLA, Alexandre GEORGES, adjoints, Mmes et MM. Genevieve BOUCHET, Fabienne BROISSAND, Mélanie CONSCIENCE, Hugues ALLARD, Estelle MARCHAIS, Samuel COTTEREAU, Guillaume MAGNIN, Valérie ROLLIER, Conseillers Municipaux

Absents ayant donné procuration : Mme Marlène JACQUET à M. Alexandre GEORGES, M Remy BERTHOD-ONFROY à Mme Geneviève BOUCHET

Absents excusés : M. Sylvain BISTON, Mme Viviane RABATEL, M. Serge RAVOIRE

Secrétaire de séance : Mme Fabienne BROISSAND

OBJET – CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS SUITE AUX AVANCEMENTS DE GRADE

Rapporteur : M. Yohann TRANCHANT, Maire.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU l'avis du comité technique en date du 15 avril 2021, relatif aux lignes directrices de gestion (LDG),

CONFORMEMENT à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité, il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

CONSIDERANT la nécessité de créer un emploi d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps non complet, en raison de l'avancement de grade d'un agent de la collectivité,

CONSIDERANT la nécessité de créer un emploi d'agent social principal de 2^{ème} classe à temps non complet, en raison de l'avancement de grade d'un agent de la collectivité,

CONSIDERANT la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet, en raison de l'avancement de grade d'un agent de la collectivité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 01.09.2023,
- **MODIFIE** ainsi le tableau des emplois annexé,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif du Budget Principal 2023,
- **AUTORISE** l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent.

Ainsi fait à Sâles, les jours, mois et an susdits.

Extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Sâles, le 25/08/2023,

Le Maire,

M. Yohann TRANCHANT



La Secrétaire de séance

Mme Fabienne BROISSAND

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Fabienne Broissand', written in a cursive style.

Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa télétransmission le : 28/08/2023

Et de la publication le : 31/08/2023